

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 474

4 mars 2010

SOMMAIRE

Amesys Benelux	22745	Hotel Gantenbeinsmillen S.à r.l.	22728
Aqualan Finance S.A.	22751	Irini Investments S.à r.l.	22732
AV-HE-BA Luxembourg S.A.	22731	JC Partners S.à r.l.	22729
Bloomriver Holding S. à r.l.	22740	Kirchberg Office Building SA	22728
Bois la Dame S.A.	22729	Lago S.A.	22707
Burntan Luxembourg S.à r.l.	22743	LB Europe Holdings S.à r.l.	22735
Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.	22715	Lely Holding S.à r.l.	22743
Dido Capital One S.à r.l.	22740	Lentulus (Luxembourg) S.A.	22709
D.M. Services	22740	Luxcara S.A., SICAV-FIS	22706
Editus Luxembourg S.A.	22731	Madeira Corporate Holding S.A.	22713
Elf Oil Luxembourg	22739	Mail Order World S.A.	22734
Esperanza Finance S.A.	22744	Mediainvest S.A.	22731
Eurochem Réassurance	22735	Mondiomedia Holding S.A.	22738
Exclusif Desosse S.à r.l.	22732	Optinvest S.A.	22709
First Data International Luxembourg S.à r.l.	22745	Optinvest S.A.	22711
Gaming International Group S.à r.l.	22748	Powercom Yuraku S.A.	22736
Globaltel International S.A.	22715	Pragmatic	22729
Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company	22711	Retail Holdings S.à r.l.	22728
Hegeling Holding S.A.	22735	SME Luxembourg S.à r.l.	22751
H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	22751	Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l.	22748
Hope Invest S.A.	22713	Transatlantic Equity S.A.	22728
		VTB Capital S.A.	22752
		Willow Tree S.à r.l.	22709
		www.casa.lu	22735

Luxcara S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.868.

Im Jahr zweitausendzehn, den 22. Januar 2010,

vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Investmentgesellschaft mit variablem Kapital strukturiert als spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé) mit Sitz in 18-20, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365 Munsbach gegründet am 6. Oktober 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht in Nr. 2184 des Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) am 9. November 2009 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Sektion RCS B 148868. Die Satzung wurde zuletzt geändert durch außerordentlichen Beschluss des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft am 23. November 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, dessen Veröffentlichung im Mémorial C noch weiter anhängig ist.

Der alleinige Aktionär der Gesellschaft, Luxcara Asset Management GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in ABC Straße 19, D-20354 Hamburg, Deutschland vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Frau Dr. Alexandra Gräfin von Bernstorff und Frau Kathrin Oechtering, wird hier vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 21. Januar 2010 in Hamburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Aktionär hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von einundreißigtausend Euro (31.000 EUR), namentlich einundreißig (31) Anteile ohne Nennwert, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Aktionär gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Feststellung der Beschlussfähigkeit;
3. Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft, wie im Folgenden dargestellt:

(a) In Artikel 12.1 Satz 1 werden nach dem Wort Bewertungstag ein "," sowie die Worte "sowie im Emissionsdokument der Gesellschaft näher erläutert" eingefügt sowie der Satz 2 des Artikel 12.1 ersatzlos gestrichen, so dass Artikel 12.1. wie folgt lauten wird:

"Für die Gesellschaft und jede Aktienklasse der Gesellschaft wird der Nettoinventarwert im Einklang mit dem luxemburgischen Recht und der Satzung an jedem Bewertungstag, so wie im Emissionsdokument näher erläutert, bestimmt."

(b) In Artikel 21.1. wird als neuer Satz 2 der folgende Satz angefügt: " Die Gesellschaft darf jedoch höchstens 10% ihres Nettovermögens in Aktien oder Anteile anderer Investmentgesellschaften oder Investmentfonds gleich welcher Rechtsform anlegen."

(c) In Artikel 21.2. werden Satz 2 und 3 ersatzlos gestrichen;

(d) In Artikel 23 wird in der Überschrift das Wort "Jahresabschluss" gestrichen und durch die Worte "Halbjahres- und Jahresabschlüsse" ersetzt; In Artikel 23.3 wird ferner das Wort "Jahresabschlüsse" gestrichen und durch die Worte "Halbjahres- und Jahresabschlüsse" ersetzt.

4. Beschluss die Übergangsbestimmungen der Satzung zu ändern, so dass diese künftig wie folgt lauten werden:

- (1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.
- (2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2011 statt, insbesondere um den Jahresabschluss der Gesellschaft zu bestätigen.

5. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Aktionär folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Aktionär betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

22707

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär stellt in der Folge fest, dass, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung durch ihn vertreten ist, die Sitzung beschlussfähig ist.

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt die Änderung des Artikel 12.1 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft. Dort werden nach dem Wort Bewertungstag ein "," sowie die Worte "so wie im Emissionsdokument der Gesellschaft näher erläutert," eingefügt sowie der Satz 2 des Artikel 12.1 ersatzlos gestrichen, so dass Artikel 12.1. wie folgt lauten wird:

"Für die Gesellschaft und jede Aktienklasse der Gesellschaft wird der Netto inventarwert im Einklang mit dem luxemburgischen Recht und der Satzung an jedem Bewertungstag, so wie im Emissionsdokument näher erläutert, bestimmt."

Vierter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, dass in Artikel 21.1 als neuer Satz 2 der folgende Satz angefügt wird: " Die Gesellschaft darf jedoch höchstens 10% ihres Nettovermögens in Aktien oder Anteile anderer Investmentgesellschaften oder Investmentfonds gleich welcher Rechtsform anlegen."

Fünfter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, dass in Artikel 21.2. der Satz 2 und 3 ersatzlos gestrichen wird.

Sechster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, dass in Artikel 23 in der Überschrift das Wort "Jahresabschluss" gestrichen wird und durch die Worte "Halbjahres- und Jahresabschlüsse" ersetzt wird; In Artikel 23.3 wird ferner das Wort "Jahresabschlüsse" gestrichen und durch die Worte "Halbjahres- und Jahresabschlüsse" ersetzt.

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Übergangsbestimmungen der Satzung wie folgt zu ändern:

- (1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.
- (2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2011 statt, insbesondere um den Jahresabschluss der Gesellschaft zu bestätigen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bolch, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2010. LAC/2010/3688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 28. Januar 2010.

Référence de publication: 2010020040/93.

(100014427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Lago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.125.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme "BGL BNP Paribas", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 6481, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 50, avenue J-F Kennedy,

ici représentée par Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Valérie BERNES, pré-nommée, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "LAGO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 30125, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 février 1989, publié au Mémorial C numéro 194 du 14 juillet 1989, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 740 du 15 mai 2002.

2) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la Société, mêmes inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B et sous le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion du liquidateur.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 22 décembre 2009, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions et approuve les comptes de liquidation, et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à "COMCOLUX S.à r.l.", pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: BERNES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2010. Relation GRE/2010/18. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010020645/69.

(100015707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Willow Tree S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Willow Tree S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010021580/12.

(100016367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Optinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010021581/10.

(100016390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Lentulus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.145.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A. S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29145, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 23 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 31 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les sept cent cinquante (750) actions représentatives de l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille Dollars américains (750.000,- USD) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000,00) afin de le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000,00) à un million cinq cent mille dollars américains (USD 1.500.000,00) avec émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,00 chacune.

2. Souscription et libération intégrale des 750 actions nouvelles par apport d'une partie de la créance à concurrence de USD 750.000,00.

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts;

4. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 750.000,00 (sept cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 750.000,00 (sept cent cinquante mille dollars américains) à USD 1.500.000,00 (un million cinq cent mille dollars américains) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,00 (mille dollars américains) chacune, bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Le montant de l'augmentation de capital à hauteur de USD 750.000,00 (sept cent cinquante mille dollars américains) a été payé et libéré intégralement par l'actionnaire unique moyennant apport d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue à l'égard de la Société pour une valeur de USD 750.000,00 (sept cent cinquante mille dollars américains).

La réalité et la valeur de l'Apport résultent d'un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par EWA REVISION S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38937, rapport établi en date du 22 décembre 2009, qui restera annexée au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie de l'apport.

Le rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32 -1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

A ce titre, l'Assemblée décide d'accepter l'apport en nature par l'actionnaire unique de la Société au moyen de l'apport partiel de la créance prédite et d'émettre en contrepartie de cet apport sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,00 (mille dollars américains) chacune, bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

(En version anglaise)

"The corporate capital is fixed at one million and five hundred thousand US Dollars (1,500,000.- USD) represented by one thousand five hundred (1,500) shares having a par value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) each, entirely paid up."

(En version française)

"Le capital social est fixé à un million cinq cent mille dollars US (1.500.000,- USD) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: L. Braun, J-M. Poos, H. Schneider, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1261. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020041/89.

(100015351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Optinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010021582/10.

(100016389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.460.

In the year two thousand and nine, on the twenty-one of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) ADVISORY COMPANY (the "Corporation"), a

public limited company ("Société Anonyme" or "SA") with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing then in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 14, 2000, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 163 on February 22, 2000, which has been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 6, 2008 published in the Mémorial number 930 on April 15, 2008.

The meeting was opened at 2:20 p.m. under the chairmanship of Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolutions on such items must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

III. Pursuant to the attendance list, two (2) shareholders, holding together two hundred (200) shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares of the Corporation, are present or represented.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Corporation.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Corporation and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator BSI Luxembourg S.A., duly represented by Mr. Stuart Alexander.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Article 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may in particular accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Corporation.

He may also, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the person appearing, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the persons appearing, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Nous Maître Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) ADVISORY COMPANY (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire résidant alors à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 163 du 22 février 2000, lequel a été modifié en dernier lieu par un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial, numéro 930 du 15 avril 2008.

L'assemblée est ouverte à 14 heures 20 sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président"),

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie Berck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'assemblée ou dûment représentés en vertu de procuration, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Le quorum requis par la loi en ce qui concerne tous les points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital souscrit de la Société et les résolutions sur ces points doivent être prises par un vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

III. Il appert de la liste de présence que deux (2) actionnaires détenant ensemble deux cents (200) actions, c'est-à-dire cent pour cent pour cent des actions émises de la Société, sont présents ou représentés.

IV. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur BSI Luxembourg S.A., dûment représentée par M. Stuart Alexander.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut, en particulier, accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et par vote unanime.

Aucun point n'étant plus soumis à l'assemblée, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KEMP, M-L. MARTINET, N. BERCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58078. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020052/127.

(100014672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Hope Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.624.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010021505/9.

(100016630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Madeira Corporate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.360.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit canadien "GREEN GOBLET VENTURES LIMITED", établie et ayant son siège social à CDN-E2L News Brunswick, 44, Chipman Hill, 10th Floor - Station "A" Saint John, (Canada),

ici représentée par Madame Sandra KAISER, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration,

après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MADEIRA CORPORATE HOLDING S.A." établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76360, a été constituée originairement sous la dénomination sociale de "SPOLESA HOLDING S.A." suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 octobre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 22 septembre 2004, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

b) Que le capital social de la Société est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KAISER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5089. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020042/64.

(100014697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Globaltel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.955.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010021507/9.
(100016629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.972.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 162,000, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' register,
duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 January 2010 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**Art. 5. Share capital.**

- 5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000), consisting of eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
- 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of Shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of Shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of

the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A managers and one or more Class B managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A manager and a Class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including the vote of at least a Class A manager and a Class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A manager and a Class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision**Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the last day of May of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on May 31, 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Cargill International Luxembourg 1 S. a r.l., aforementioned, paid eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) in subscription for eighteen thousand (18,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

General meeting of shareholders

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

Class A managers:

- M. Scott Montgomery Naatjes, American citizen, born on April 4th, 1966 in Texas (USA), with professional address at 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA;

- M. Daryl Lyn Wikstrom, American citizen, born on May 27th, 1962 in Washington (USA), with professional address at 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA

Class B manager:

- Ms. Florence Gérardy, Belgian citizen, born on February 16, 1978 in Verviers (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- M. René Beltjens, Belgian citizen, born on September 17, 1961 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 162.000, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 janvier 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16 Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant le vote d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juin de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mai de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mai 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., susnommée, a payé dix-huit mille US Dollars (USD 18.000) pour la souscription de dix-huit mille (18.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ [] euros (EUR []).

Assemblée générale des associés

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

Gérants de Classe A

- M. Scott Montgomery Naatjes, de nationalité américaine, né le 4 avril 1966 à Texas (USA), résidant professionnellement au 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA;

- M. Daryl Lyn Wikstrom, de nationalité américaine, né le 27 mai 1962 à Washington (USA), résidant professionnellement au 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA.

Gérants de Classe B

- Ms Florence Gérardy, de nationalité belge, née le 16 février 1978 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. René Beltjens, de nationalité belge, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. LAC/2010/4157. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019880/705.

(100015306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Hotel Gantenbeinsmillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 114.006.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010021585/13.

(100016432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Kirchberg Office Building SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.583.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010021586/13.

(100016429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Transatlantic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 19.557.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010021587/12.

(100016427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Le bilan du Pepkor Holdings Limited au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010021588/13.

(100016423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Bois la Dame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 98.569.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010021596/10.

(100016364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**JC Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pragmatic).**

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.488.

L'an deux mil dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- La société REALISTIC CONSULTING Inc, ayant son siège social à 1 Mapp Street à Belize City - Belize, enregistrée au Registrar of International Business Companies à Belize sous le n° 59001, ici représentée par Monsieur Alain DIEUDONNE, salarié, demeurant à B-5002 Namur, 35, rue du Centenaire, en vertu d'une procuration générale sous seing privé du 21 février 2007,

dont une copie de celle-ci après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée;

2.- Monsieur Marc DEMARCHE, salarié, né à Namur (Belgique) le 7 avril 1969, demeurant à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach;

3.- Madame Virginie LEGER, salariée, née à Metz (France), le 30 juillet 1970, demeurant à F-57140 Woippy, 103, rue de Metz.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante sub 1.- est l'unique associée de la société à responsabilité limitée "PRAGMATIC S.à r.l.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1215 du 22 juin 2006, modifiée aux termes d'une cession de parts sociales sous seings privés du 5 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1026 du 25 avril 2008, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 115.488.

II.- Le capital social fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune, intégralement libérées et appartenant à l'associée unique la société REALISTIC CONSULTING Inc, prénommée.

III.- Ensuite, la société REALISTIC CONSULTING Inc, prénommée, ici représentée ainsi qu'il a été dit, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, soixante-deux (62) parts sociales qu'elle détient de la Société à Monsieur Marc DEMARCHE, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de trois mille trois cents euros (EUR 3.300.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, la société REALISTIC CONSULTING Inc, prénommée, ici représentée ainsi qu'il a été dit, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, soixante-deux (62) parts sociales qu'elle détient de la Société à Madame Virginie LEGER, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de trois mille trois cents euros (EUR 3.300.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

En outre, la cédante et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, Monsieur Marc DEMARCHE et Madame Virginie LEGER, prénommés, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros(EUR 100.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Marc DEMARCHE, salarié, né à Namur (Belgique) le 7 avril 1969, demeurant à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach, soixante-deux parts sociales,	62
2.- à Madame Virginie LEGER, salariée, née à Metz (France), le 30 juillet 1970, demeurant à F-57140 Woippy, 103, rue de Metz, soixante-deux parts sociales,	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales,	124

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en "JC PARTNERS S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "JC PARTNERS S.à r.l."."

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la Société de L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Pétange."

Quatrième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Alain DIEUDONNE, préqualifié, de sa fonction de gérant de la Société. Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant jusqu'à ce jour lui est accordée.

Les associés décident de nommer comme nouveaux gérants de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc DEMARCHE, préqualifié, et
- Madame Virginie LEGER, préqualifiée.

La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

VII.- Monsieur Marc DEMARCHE et Madame Virginie LEGER, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la Société, déclarent se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connue aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Alain DIEUDONNE, Marc DEMARCHE, Virginie LEGER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 janvier 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010020709/95.

(100015661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Editus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 12.138.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010021594/9.

(100016320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

AV-HE-BA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 62.144.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010021590/13.

(100016401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Mediainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.627.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit suisse "CCR Iniziative Sagl in liquidazione", établie et ayant son siège social à CH-6902 Lugano-Paradiso, Via S. Salvatore 10, (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du Canton de Tessin sous le numéro fédéral CH-514.4.012.515-1,

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MEDIAINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75627, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 1^{er} septembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN:

en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 961 du 24 juin 2002, et

en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 25 septembre 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur et du registre des actionnaires.
- n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5090. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020043/67.

(100014709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Irini Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 52C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.675.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010021591/13.

(100016398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Exclusif Desosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 11, Cité Robi Goldschmit.

R.C.S. Luxembourg B 150.976.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Hervé GLAD, boucher, né le 25 octobre 1969 à Férange (F), demeurant à F-57320 Férange, 6, Grand'Rue,
- 2) Monsieur Didier PARISI, boucher, né le 6 mars 1974 à Hayange, demeurant à F-57320 Férange, 1A, rue des Vergers,
- 3) Monsieur Ismael Nuno CARVALHO DE ANDRADE, boucher, né le 9 septembre 1974 à Infesta, Celorico de Basto (P), demeurant à L-5447 Schwebsange, 11, Cité Robi Goldschmit.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'industrie de la viande, tous travaux d'abattage de bétail, de désossage, préparation, bardage et conditionnement de la viande de boucherie, commerce de gros des viandes et le négoce des viandes.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "EXCLUSIF DESOSSE S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi à Wellenstein.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent vingt (120) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les cent vingt (120) parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Hervé GLAD, quarante parts sociales,	40
2) Monsieur Didier PARISI, quarante parts sociales,	40
3) Monsieur Ismael Nuno CARVALHO DE ANDRADE,	40
Total: cent vingt parts sociales,	120

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5447 Schwebsange, 11, Cité Robi Goldschmit.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Hervé GLAD, prénommé, est nommé gérant technique,
 - Monsieur Didier PARISI, prénommé, est nommé gérant administratif.

La société se trouve valablement engagée par la signature du gérant technique. Le gérant administratif ne peut engager la société que conjointement avec la signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. GLAD, D. PARISI, I. CARVALHO DE ANDRADE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 20 janvier 2010. Relation: REM/2010/89 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010020823/95.

(100015489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Mail Order World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022009/9.

(100016955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57731 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022007/12.

(100016960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56789 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022008/12.

(100016979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57635 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010022010/12.

(100017044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

www.casa.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 68.462.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 août 2009

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Steven DARNE de son mandat d'Administrateur avec effet au 25 août 2009

- Monsieur Marc BAERTZ, domicilié professionnellement au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Steven DARNE, démissionnaire avec effet au 25 août 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Le 28 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour WWW.CASA.LU

Signatures

Référence de publication: 2010022044/17.

(100016836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

In the year two thousand and nine.

On the thirty-first day of the month of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "Powercom Yuraku S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 147628, incorporated following a deed of the undersigned notary, on July 8, 2009, published in the Mémorial C number 1724 of September 7, 2009.

The meeting is declared open by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, acting as chairman, and appointing Mrs. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Adoption of an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of each year; as an exception the accounting year which has begun on July 8, 2009 will end on December 31, 2009, and subsequent modification of article 14 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 14.** The financial year of the company shall begin on the first day of January and end on the thirty first day of December of each year."

(ii) That the represented shareholder as well as the number of shares held by it are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the proxy holder of the represented shareholder, the members of the board and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolution:

Resolution

An accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year is adopted, as an exception the accounting year which has begun on July 8, 2009 will end on December 31, 2009, and subsequently article 14 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 14.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first of December of each year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Powercom Yuraku S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 147628, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1724 du 7 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Adoption d'un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année; exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 8 juillet 2009 prendra fin le 31 décembre 2009 et modification subséquente de l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année."

(ii) Que l'actionnaire représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par lui ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire de l'actionnaire, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée

Restera annexée aux présente acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement la procuration de l'actionnaire, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que, l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année est adopté; exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 8 juillet 2009 prendra fin le 31 décembre 2009, dès lors l'article 14 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: EAC/2010/402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010020033/107.

(100014457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Mondiomeia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.241.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "VACON PROPERTIES SA", une société anonyme de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (République du Panama),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "MONDIOMEDIA HOLDING S.A." ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B62241, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HEL-LINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 199 du 1^{er} avril 1998,

et dont les statuts ont été modifiés par devant ledit notaire Camille HELLINCKX en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 199 du 1^{er} avril 1998 et en date du 5 avril 2000 devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 588 du 17 août 2000. Les statuts ont été rectifiés en date du 3 août 2001 par Assemblée Générale Ordinaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 161 du 30 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme "MONDIOMEDIA HOLDING S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à cent soixante mille euros (EUR 160.000), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société le comparant est l'actionnaire unique de la pré dite société "MONDIOMEDIA HOLDING S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "MONDIOMEDIA HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités, et de se nommer liquidateur.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "MONDIOMEDIA HOLDING S.A.", est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5110. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020036/56.

(100014786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Elf Oil Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.046.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "TOTAL LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5486,

ici représentée par Monsieur Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ELF OIL LUXEMBOURG" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 7046, a été constituée suivant acte reçu par Maître Charles MICHELS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 80 du 22 juillet 1965,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 29 août 1995.

b) Que le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq euros (495.787,05 EUR).

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Actionnaire Unique à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KRONSHAGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5079. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020046/57.

(100014780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

D.M. Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.035.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 4.12.2009 que:

I.T.U. S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a cédé 309 parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée D.M. SERVICES, ayant son siège social au 1, rue Joseph Kieffer à Madame Suzanne SCHAEFFER, demeurant au 10, rue de Puteaux, L-4282 Esch-sur-Alzette.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société à responsabilité limitée D.M. SERVICES, en date du 4.12.2009, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société à responsabilité limitée D.M. SERVICES est détenu comme suit:

I.T.U. S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 521 parts sociales;

Suzanne SCHAEFFER, demeurant au 10, rue de Puteaux, L-4282 Esch-sur-Alzette: 479 parts sociales.

Esch/Alzette, le 4.12.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010021861/21.

(100017497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Bloomriver Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.987.

1. Suite à la cessions de parts intervenues avec effet au 20 janvier 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Sintek Industrial Property Aktiebolag, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Sintek Industrial Property Aktiebolag, établie à Söder Mälarstrand 71, 118 25 Stockholm, Sweden détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2010021862/17.

(100017038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Dido Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.072.

—
In the year two thousand nine, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

here represented by Mr. Paul Witte, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 December 2009.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Dido Capital One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 145.072 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 23 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°669, page 32092, dated 27 March 2009.

III. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 23 February 2009 to 22 December 2009 (the "Interim Financial Statements");

2. Granting discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 23 February 2009 to the date of the present general shareholders' meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 23 February 2009 to the date of the present general shareholders' meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company: Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés).

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par M. Paul Witte, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 décembre 2009.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée ("Associé Unique") de la société Dido Capital One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.072 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 669, page 32092, en date du 27 mars 2009.

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. La partie comparante, représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 23 février 2009 au 22 décembre 2009 (les "Comptes Intérimaires");

2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 23 février 2009 à la date de la présente assemblée générale des associés;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 23 février 2009 à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12.600,-), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans

limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande du même comparant et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2010. Relation: EAC/2010/303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010020045/134.

(100015239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Lely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.166.

EXTRAIT

Suite aux contrats de transfert de parts sociales signés en date du 6 octobre 2009, les parts sociales de la société de EUR 25.- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
ABN Amro Bank (Luxembourg) S.A. 46, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg	40.000
TOTAL	40.000
Luxembourg.	Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2010021863/18.

(100017023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Burntan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.312.

Il résulte d'une cession avec effet au 15 janvier 2010 que:

- Burntan GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) de droit Allemand, avec siège social au 190-192 Kurfürstendamm, D-10707 Berlin, a transféré la propriété de 500 parts sociales de la Société à la société VIEWLABEL LUXEMBOURG S.à r.l. avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous numéro B 117329,

Le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- Viewlabel Luxembourg S.à r.l.

67, rue Ermesinde

L -1469 Luxembourg 500 parts sociales

Pour avis sincère et conforme
Pour *Burntan Luxembourg S.à r.l.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010021864/21.

(100016997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Esperanza Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.265.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ESPERANZA FINANCE S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111265, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre, 2005, acte publié au Mémorial C n° 195 du 27 janvier 2006.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia LENTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Philippe TOUS-SAINTE, président du conseil d'administration, Monsieur Xavier SOULARD et Monsieur David GIANNETTI, respectivement et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - BERGEN - LENTZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5050. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020047/67.

(100014860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Amesys Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 109.017.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues que le capital est désormais détenu comme suit:

- AMESYS CONSEIL SAS, avec siège social à F-13794 Aix-en-Provence, Zone d'Activités Commerciales de Pichaury II, avenue Guillibert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 432 743 698 représenté par Monsieur AUPHAN Raymond, détient 600 parts sociales (soit 100 % du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Jérôme RIMBAUD

Gérant

Référence de publication: 2010021865/15.

(100017247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

In the year two thousand and nine, on the first of December,

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Mrs Chantal KEEREMAN, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of First Data International Luxembourg V S.à r.l., a company formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

I. That First Data International Luxembourg V S.à r.l. is the sole partner of First Data International Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 111072 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN on October 5, 2005, published in the Mémorial C number 170 on January 25, 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri

HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 30, 2008, published in the Mémorial C number 1420 on June 10, 2008.

II. That the capital of the Company is fixed at twenty thousand seven hundred Euro (EUR 20,700) divided into two hundred and seven (207) shares of one hundred Euro (EUR 100) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the Company by the issue of one hundred and four (104) new shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) in the amount of ten thousand four hundred Euro (EUR 10,400) so as to raise it from its present amount of twenty thousand seven hundred Euro (EUR 20,700) to thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100).

2) Subscription and paying up of the one hundred and four (104) new shares by First Data International Luxembourg V S.à r.l. by a contribution in cash of ten thousand four hundred Euro (EUR 10,400).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

IV. After this had been set forth, the above named partner, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the capital of the Company by an amount of ten thousand four hundred Euro (EUR 10,400) so as to bring it from its present amount of twenty thousand seven hundred Euro (EUR 20,700) to thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100) by the issue of one hundred and four (104) new shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100).

Subscription and Payment

First Data International Luxembourg V S.à r.l., prenamed, has declared to subscribe the one hundred and four (104) new shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each.

These new shares have been fully paid up by a contribution in cash consisting of the amount of ten thousand four hundred Euro (EUR 10,400).

Evidence of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100) divided into three hundred and eleven (311) shares of one hundred Euro (EUR 100) each."

Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

En l'an deux mille neuf, le premier décembre,

Devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Mme Chantal KEEREMAN, avocate, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de First Data International Luxembourg V S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Que First Data International Luxembourg V S.à r.l. est l'associé unique de First Data International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111072 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 170 du 25 janvier 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1420 du 10 juin 2008.

II. Que le capital de la Société est fixé à vingt mille sept cents Euro (EUR 20.700) divisé en deux cent sept (207) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société par l'émission de cent quatre (104) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100), d'un montant de dix mille quatre cent Euro (EUR 10.400) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille sept cents Euro (EUR 20.700) à trente-et-un mille cent Euro (EUR 31.100).

2) Souscription et libération des cent quatre (104) nouvelles parts sociales par First Data International Luxembourg V S.à r.l. par un apport en espèces de dix mille quatre cent Euro (EUR 10.400).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre cents euros (EUR 10.400) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille sept cents euros (EUR 20.700) à trente-et-un mille cent euros (EUR 31.100) par l'émission de cent quatre (104) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

Souscription et Paiement

First Data International Luxembourg V S.à r.l., prénommé, a déclaré souscrire les cent quatre (104) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en espèces d'un montant de dix mille quatre cents euros (EUR 10.400).

La preuve de la souscription et du paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Article 6 des statuts de la Société a été modifié et est maintenant rédigé de la manière suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille cent euros (31.100 EUR) représenté par trois cent onze (311) parts sociales de cent euros (100 EUR) chacune."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Keereman, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010020049/124.

(100015290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.640.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 31 janvier 2009, 10 (dix) parts sociales de la Société ont été transférées par Martin Sheppard, né le 9 février 1968 à Reading, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 5, Wigmore Street, W1U 1PB Londres, Royaume-Uni à Trazar Limited, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 93373.

Depuis le 31 janvier 2009, 10 (dix) parts sociales représentant 2% du capital social de la Société sont détenues par Trazar Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010021866/20.

(100017137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Gaming International Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.225.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.866.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Friponato Holdings Co Limited, with registered office at Marie House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia, Cyprus Trade and Companies Register under the number HE 201974
- Magestaco Holdings Co Limited with registered office at Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia, Cyprus Trade and Companies Register under the number HE 202884
- Afrepindo Holdings Co Limited with registered office at Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia, Cyprus Trade and Companies Register under the number HE 202839

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of three power of attorney, given under private seal.

Such proxies, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that the appearing parties are the shareholders of GAMING INTERNATIONAL GROUP S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B75.866 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed on May 5th, 2000 drawn up by Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 665, dated September 16th, 2000 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 11th, 2007 drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 220 of January 28th, 2008.

The company has been put into liquidation by virtue of a deed of the undersigned notary dated December 28th 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To receive the report of the liquidation auditor.
2. To approve the liquidation accounts and the distribution of any residual value of the Company to the shareholders.
3. To grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor.
4. To acknowledge the closure of the liquidation.
5. To appoint a custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company, to designate a place where these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation.

Have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders having received the conclusions of the report of the liquidation auditor resolve to approve the liquidation accounts and the subsequent distribution to it of the residual value of the Company being the total assets less the liabilities.

Second resolution

The shareholders resolve to grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the carrying out of their respective mandates up to and during the liquidation.

Third resolution

The shareholders resolve to close the liquidation and acknowledges that GAMING INTERNATIONAL GROUP S.à r.l. in liquidation has definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Amicorp Luxembourg S.A., with the registered office at 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg as custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company and further resolve that these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties proxy holders, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Friponato Holdings Co Limited, avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 201974

- Magestaco Holdings Co Limited, avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 202884

- Afrepindo Holdings Co Limited, avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 202839

ci-après représentés par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne variateur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que les parties comparantes sont les associés de GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.866, constituée par acte du notaire Jacques

DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du 05 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2000 sous le numéro 665,(la "Société")

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, le 11 décembre 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 220 du 28 janvier 2008.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

Ordre du jour

1. Remise du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et éventuelle distribution de la valeur résiduelle de la Société aux associés;
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation;
4. Décision de clôturer la liquidation;
5. Nomination d'un dépositaire pour la conservation des livres, documents sociaux et autres données de la Société, et désignation du lieu où ces documents seront conservés pour une période de 5 ans et décision sur toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

Ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, après avoir reçu les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, décident d'approuver les comptes de liquidation et la distribution subséquente de la valeur résiduelle de la société aux associés, étant la totalité des actifs moins les pertes.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accorder décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à et pendant la liquidation.

Troisième résolution

Les associés décident de clôturer la liquidation et déclare que GAMING INTERNATIONAL GROUP S.à r.l. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Amicorp Luxembourg S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et décident ensuite que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010020053/131.

(100014472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.649.

En date du 29 décembre 2009, l'associé H.I.G. Europe Capital Partners, L.P, avec siège social à South Church Street, George Town, Iles Caimans a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l. avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021868/14.

(100016830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

SME Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mendsdorf, 16A, rue d'Ubersyren.

R.C.S. Luxembourg B 149.688.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

CALLISTA S.à r.l. Cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

SME Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010021867/16.

(100017459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Aqualan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.550.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société AQUALAN FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles De Gaulle, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 136.550,

représentée aux fins des présentes par M. Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 5 novembre 2009 et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "AQUALAN FINANCE S.A.", avec siège social à L-1653, Luxembourg, 2, Avenue Charles De Gaulle, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 136.550, constituée suivant acte de réalisation de scission reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 768 du 29 mars 2008, au capital social de EUR 906.000,- (neuf cent six mille euros) divisé en 1.175 (mille cent soixante-quinze) actions sans désignation d'une valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "BERBERIS S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 42.319, constituée par acte reçu par le notaire Francis Kessler le 17 décembre 1992, publié au Mémorial C n° 112 du 16 mars 1993, au capital social EUR 1.240.000 (un million deux cent quarante mille), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 992 (neuf cent quatre-vingt-douze euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2283 du 21 novembre 2009.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de AQUALAN FINANCE S.A., ni par l'assemblée de BERBERIS S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 21 novembre 2009, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 2283 du 21 novembre 2009, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de AQUALAN FINANCE S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 22 décembre 2009, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

- et la société absorbée BERBERIS S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 28 décembre 2009, LAC/2009/57382: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020060/56.

(100014442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

VTB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 97.053.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2010:

- Le mandat de l'administrateur Ms. Rachel Aguirre est renouvelé avec effet du 29 janvier 2010.

- Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

- Le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young S.A. dont l'adresse professionnelle est 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est terminé avec effet du 29 janvier 2010.

- Le mandat de réviseur d'entreprise est attribué à Ernst & Young S.A. dont l'adresse professionnelle est 7, Parc d'Activité, L-5365 Munsbach avec effet du 29 janvier 2010.

- Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010021874/20.

(100017194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.
